

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 7 novembre 2016 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard et Paul André Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Le siège no. 6 est vacant.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**16-11-07-4219 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 7 novembre 2016 à 19 h 03.

Adopté

**Séance ordinaire du lundi 7 novembre 2016, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2016;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en octobre 2016;
  - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 octobre 2016;
  - 4. Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- D) Période d'information du maire;
  - Remerciement au député Stéphane Billette – Subvention pour l'amélioration du réseau routier;
- E) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2016;

## **20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1** Information – Règlement hors Cour du litige opposant la Ville de Huntingdon, Stéphane Gendron et Christian Genest;
- 20.2** Information – Désistement de Bell Alliant dans la poursuite en dommage contre la Ville de Huntingdon;
- 20.3** Autorisation – Octroi du contrat pour le déneigement du stationnement de la rue Prince 2016-2017;
- 20.4** Autorisation – Octroi du contrat pour le déneigement des stationnements industriels 2016-2017;
- 20.5** Autorisation - Renouvellement de l'entente «Services aux sinistrés» avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;
- 20.6** Autorisation – Contribution financière à l'organisme Sur les Routes du St-Laurent pour l'année 2017;
- 20.7** Autorisation - Service de transport adapté – Municipalité mandataire pour 2017 (Sainte-Barbe);
- 20.8** Autorisation – Prévisions budgétaires 2017 de l'organisme Sur les Routes du St-Laurent;
- 20.9** Autorisation – Grille tarifaire des usagers du transport adapté pour l'année 2017;
- 20.10** Autorisation – Vente d'une partie du lot 5 852 099 et d'une partie du lot 5 838 705 à Gestion Imseel Inc.;

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1** Autorisation de financement – Contribution 2015 au déficit du Centre régional de triage Huntingdon;
- 30.2** Autorisation – Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel en 2017;
- 30.3** Approbation - Révisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon;

## **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1** Autorisation - Demande de dérogation mineure – Nouvelle construction au 5 rue Des Anciens Combattants;
- 40.2** Autorisation – Ordonnance de nettoyage - 64, rue Châteauguay;

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1** Approbation - Nomination de Didier Le Mouellic à titre de pompier volontaire pour le Service de la Sécurité incendie;
- 50.2** Approbation - Nomination de Nancy Cloutier-Laurence à titre de pompier volontaire et premier répondant pour le Service de la Sécurité incendie;

## 60. –VARIA

## 70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Monsieur Rémi Robidoux:

70.3 Madame Marielle Duhème:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Paul-André Ricard:

Levée de la séance

---

### Adoption de l'ordre du jour

16-11-07-4220

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 7 novembre 2016 tel que présenté et avec dispense de lecture.

Adopté

### ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

#### Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2016

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 octobre 2016.

#### Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2016

##### **Comptes à payer –Octobre 2016**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2016.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

**Johanne Hébert, trésorière**

## **Rapport sur la situation financière Investissement au 31 octobre 2016**

### **Dépenses d'investissement – Octobre 2016**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'octobre 2016.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

**Johanne Hébert, trésorière**

### **Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*, les membres du conseil André Brunette, Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard et Paul André Ricard déposent devant celui-ci leur déclaration mise à jour indiquant les intérêts pécuniaires.

### **Remerciement - Subvention pour l'amélioration du réseau routier**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a reçu une subvention additionnelle de 827 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

**16-11-07-4221**

M. le Maire a apposé son droit de veto sur cette résolution le 9 novembre 2016

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville remercie le ministre des Transports du Québec, monsieur Laurent Lessard, pour cette aide financière.

Adopté

### **Subvention pour l'amélioration du réseau routier**

**Considérant que** dans sa correspondance du 20 octobre dernier, le ministre informe la municipalité qu'en rapport à la subvention additionnelle octroyée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, le montant alloué de 827 \$ sera échelonné sur trois (3) années budgétaires ;

**Considérant que** le premier versement de 330 \$ de cette contribution n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2016-2017 et qu'en conséquence, les travaux autorisés devront être terminés en partie le 10 février 2017;

**Considérant que** même si tous les travaux peuvent être complétés au cours de la première année, le second montant de 330 \$ de cette aide financière sera versé au cours de l'année budgétaire 2017-2018 et que le solde de 167 \$ sera versé au cours de l'année budgétaire 2018-2019;

**Considérant que** cette contribution ne peut être utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle est octroyée et que dans le but de satisfaire les exigences de la réglementation et aux préoccupations du Vérificateur général, la municipalité devra constituer un dossier regroupant tous les documents pertinents aux fins d'audits possibles sur la conformité d'utilisation de la contribution, lequel devra être conservé à la municipalité pendant au moins trois ans.

**16-11-07-4222**

M. le Maire a apposé son droit de véto sur cette résolution le 9 novembre 2016

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville demande au ministère des Transports du Québec de revoir le montant de l'aide financière accordé afin de permettre la réalisation de travaux d'asphaltage sur le réseau routier municipal.

Adopté

#### **Période d'information du maire**

- Pour les commémorations du Jour du Souvenir, un souper aura lieu à la Légion Royale Canadienne de Huntingdon le samedi 12 novembre et le lendemain une messe sera célébrée à l'École Héritage suivi du dépôt des couronnes au parc Prince Arthur.

#### **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument ainsi :*

Mme Caroline Gariépy : Elle demande qu'un panneau «arrêt» soit installé au coin des rues Des Anciens-Combattants, Fournier et Prince.

À la demande du conseil, Mme Gariépy accepte de faire partie du Comité des parcs de la Ville.

### **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **Adoption des procès-verbaux**

##### **Séance ordinaire du 3 octobre 2016**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 octobre 2016 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

**16-11-07-4223**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 octobre 2016 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

### **Séance extraordinaire du 6 octobre 2016**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 6 octobre 2016 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

16-11-07-4224

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 6 octobre 2016 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## **20. CONTRATS**

### **Règlement hors Cour du litige opposant la Ville de Huntingdon et Stéphane Gendron c. Christian Genest**

Le 12 octobre dernier, une entente de principe est intervenue dans le dossier du litige opposant la Ville de Huntingdon et Stéphane Gendron c. Christian Genest.

Les parties se sont entendues sur un règlement hors Cour. La Ville de Huntingdon n'aura à verser aucune somme.

### **Désistement de Bell Alliant dans la poursuite en dommage**

Le 24 octobre dernier, le procureur de la demanderesse a avisé notre procureur que Bell Alliant s'est désistée de son action contre la Ville de Huntingdon. Le procès du 1<sup>er</sup> novembre n'a donc pas eu lieu et un avis de désistement sans frais sera déposé au dossier de la Cour.

La demanderesse s'est désistée de son action contre la Ville de Huntingdon après avoir reçu de nouvelles pièces et analysé nos arguments.

### **Octroi du contrat de déneigement du stationnement municipal situé sur la rue Prince**

**Considérant que** Stephen Hayter a déposé une soumission pour le déneigement du stationnement municipal situé sur la rue Prince, face à la Caisse Desjardins, au montant de 995 \$ plus les taxes applicables pour la saison 2016-2017;

16-11-07-4225

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

**Que** le Conseil octroie le contrat à Stephen Hayter, selon le tarif et les conditions mentionnés dans sa soumission n° E105 datée du 26 octobre 2016.

**Que** la dépense soit financée à même le budget non utilisé de location d'équipement pour le déneigement au poste 02-330-00-516.

Adopté

**Octroi du contrat de déneigement des stationnements industriels  
saison 2016-2017**

**Considérant qu'**Excavation C.A.R. a déposé une soumission pour le déneigement des stationnements industriels situés sur la rue Dalhousie et sur la route 202, au montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables pour la saison 2016-2017;

**Considérant que** le stationnement de la Route 202, doit être déneigé 24 heures sur 24 afin de permettre aux employés de Maison Russet de stationner pendant les trois quarts de travail.

16-11-07-4226

**Il est proposé par monsieur St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

**Que** le Conseil octroie le contrat à Excavation C.A.R. selon le tarif et les conditions mentionnés dans sa soumission datée du 2 novembre 2016.

**Que** cette dépense soit financée à même le budget des industries au poste budgétaire 02-621-01-522 et 02-621-03-522.

Adopté

**Renouvellement de l'entente «Services aux sinistrés» avec la  
Société canadienne de la Croix-Rouge - Autorisation de  
signature**

**Considérant** que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19);

**Considérant** que les villes doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

**Considérant** que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est

d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

**Considérant** que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

**Considérant** que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

**Considérant** que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

**Considérant** que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

**Considérant** la volonté de la VILLE et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une entente écrite;

16-11-07-4227

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise l'entente «Services aux sinistrés» entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une durée de trois (3) ans.

**Que** le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau soient autoriser à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de «Services aux sinistrés» avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

**Que** la Ville soit autorisée à verser une contribution annuelle en fonction du nombre de citoyens à la campagne de collecte de fonds de la Croix-Rouge pour la durée de l'entente comme suit :

Pour l'année 2016-2017 : 0,16\$ per capita ;  
Pour l'année 2017-2018 : 0,16\$ per capita ;  
Pour l'année 2018-2019 : 0,16\$ per capita.

Adopté

**Service de transport adapté – Renouvellement du contrat avec l'organisme Sur les Routes du St-Laurent**



**Considérant que** la Ville de Huntingdon désire continuer sa participation au service de transport adapté fourni par l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» pour l'année 2017;

**Considérant que** la contribution totale des municipalités s'élève à 50 250,20 \$, laquelle est répartie en fonction de la population de chacune des municipalités participantes;

**Considérant que** la quote-part de la Ville de Huntingdon pour l'année 2017 s'élève à 6 726,20 \$;

16-11-07-4228

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon renouvelle sa participation au service de transport adapté pour 2017 avec l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent».

**Que** la Ville de Huntingdon s'engage à payer sa quote-part des coûts de l'année 2017 d'un montant de 6 726,20 \$ payable à l'ordre de la «Municipalité de Sainte-Barbe».

**Que** cette dépense soit prévue et financée au budget 2017.

Adopté

**Autorisation à Ste-Barbe à titre de municipalité mandataire pour 2017 - Service de transport adapté –**

**Considérant que** la municipalité de Sainte-Barbe a signifié son acceptation de demeurer la municipalité mandataire représentant les municipalités participantes au service de transport adapté fourni par l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» pour l'année 2017.

16-11-07-4229

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon accepte que la municipalité de Sainte-Barbe demeure la municipalité mandataire pour 2017 pour le service de transport adapté.

Adopté

**Approbation des prévisions budgétaires 2017 de l'organisme Sur les Routes du St-Laurent**

**Considérant que** l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» a préparé ses prévisions budgétaires pour l'année 2017;

**Considérant que** le budget total s'élève à 403 275 \$ et se ventile de la façon suivante :

Contribution des municipalités	50 250 \$
Contribution des usagers	52 600 \$
Contrat Taxibus	48 958 \$
Transfert – Ministère des Transports du Québec	226 467 \$
Remboursement de TPS et TVQ	25 000 \$
Total	<b>403 275 \$</b>

16-11-07-4230

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon approuve les prévisions budgétaires 2017 de l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» tel que présentées.

Adopté

**Acceptation de la grille tarifaire 2017 du service de transport adapté de l'organisme Sur les Routes du St-Laurent**

**Considérant que** l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» a préparé la grille tarifaire des usagers du transport adapté pour l'année 2017;

16-11-07-4231

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon autorise la grille tarifaire des usagers du transport adapté pour l'année 2017 telle que présentée.

Adopté

**Vente d'une partie du lot 5 852 099 et d'une partie du lot 5 838 705 à Gestion Imseel Inc.**

**Considérant que** la compagnie Gestion Imseel Inc. désire acquérir une partie du lot 5 852 099 d'une superficie de 8,0 m<sup>2</sup> et une partie du lot 5 838 705 d'une superficie de 431.2 m<sup>2</sup> représentant une superficie totale de 439.2 m<sup>2</sup>;

**Considérant que** ces parties de lots non desservies font partie de la rue projetée Lazure et d'une partie de la rue Grégoire;

**Considérant que** la valeur au rôle de ce type d'immeuble est de 100 \$;

16-11-07-4232

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil autorise la vente d'une partie du lot 5 852 099 d'une superficie de 8,0 m<sup>2</sup> et d'une partie du lot 5 838 705 d'une superficie de 431.2 m<sup>2</sup> représentant une superficie totale de 439.2 m<sup>2</sup> à la compagnie Gestion Imseel Inc. représentée par son président monsieur Marc-René Morin au coût de 100,00 \$, plus les taxes applicables.

**Que** cette vente est faite sans aucune garantie de titre ou autre et que l'acheteur consent à prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve.

**Que** les frais de notaire, d'enregistrement, d'arpenteur et tout autre frais afférent à cette transaction sont sous la responsabilité financière de la compagnie Gestion Imseel Inc.

**Que** le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié.

Adopté

### **30. ADMINISTRATION & FINANCES**

#### **Autorisation – Contribution 2015 au déficit du Centre régional de triage Huntingdon**

**Considérant que** le Centre Régional de triage de Huntingdon (CRTH) est un organisme périmunicipal de la Ville de Huntingdon, soit un organisme qu'il contrôle ;

**Considérant que** l'organisme a pour seule activité le service de collecte et de triage des matières recyclables des industries, commerces et institutions situés sur le territoire de la Ville de Huntingdon;

**Considérant que** la participation financière de la Ville est établie en fonction du déficit d'opération du CRTH lequel s'élève à **47 690,61 \$** pour l'exercice financier 2015.

**16-11-07-4233**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise la participation financière 2015 de la Ville de Huntingdon au coût d'opération du Centre Régional de Triage de Huntingdon au montant de **47 690,61 \$**.

**Que** cette dépense soit incluse au coût de la collecte sélective et du traitement des matières recyclables admissible à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matière résiduelle de l'exercice financier 2015.

Adopté

#### **Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

**Considérant qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon prévoit la formation de quatre (4) pompiers pour l'activité «opérateur d'autopompe» au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Considérant qu'**un montant d'aide financière pourrait être alloué à la municipalité pour chaque candidat ayant réussi l'une des formations admissibles données par l'ENPQ autre que Pompier I ou Pompier II, et ce, afin de couvrir les coûts associés à ce type de formations.

**16-11-07-4234**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville de Huntingdon présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Haut-Saint-Laurent.

Adopté

**Approbation des révisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon**

**Considérant que** l'Office municipal d'habitation de Huntingdon a soumis à la Ville des révisions budgétaires pour l'année 2016 en date du 7 octobre 2016 en rapport à des corrections apportées aux comptes budgétaires du financement à long terme de RAM-C, soit :

Intérêts sur la dette à long terme :	+ 1 019 \$
Amortissement de la dette à long terme :	<u>+ 1 041 \$</u>
Total	<u>+ 2 060 \$</u>

**Considérant que** le déficit budgétaire passe de 107 092 \$ à 109 152 \$, représentant une contribution financière de 10 915 \$ de la part de la municipalité.

**16-11-07-4235**

**Il est proposé par Monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal approuve les révisions budgétaires en date du 7 octobre 2016 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon telles que présentées.

**Que** la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02 520 00 963 pour un montant de 10 000 \$ et que l'excédent soit financé à même l'excédent 2016 des revenus des droits de mutation.

Adopté

**40. RÉGLEMENTATION**

**Demande de dérogation mineure – Nouvelle construction au 5, rue Des Anciens-Combattants**

**Considérant qu'**un projet de construction d'un immeuble de quatre logements a été déposé par monsieur Clément Allen;

**Considérant que** le projet vise le lot projeté 5 991 188 lequel sera constitué des lots 4 702 415 et 4 702 416 situés sur la rue Des Anciens-Combattants,

**Considérant que** la demande projetée propose l'aménagement de six (6) cases de stationnement prévues dans la cour avant de l'emplacement, nonobstant que le règlement de zonage 512 stipule que dans le cas d'une habitation multifamiliale, le stationnement est permis partout sauf dans la cour avant;

**Considérant que** l'implantation de la nouvelle construction est prévue dans le centre du terrain afin de garder une distance latérale d'environ 10 mètres de chaque propriété voisine pour préserver le privilège de visibilité et d'ensoleillement pour les voisins ;

**Considérant que** l'aménagement des cases de stationnement dans la cour avant permettra d'éviter la nuisance de lumière lors de la circulation nocturne dans le stationnement de la nouvelle construction;

**Considérant** les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

**16-11-07-4236**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure relative au stationnement dans la cour avant de l'emplacement.

Adopté

#### **Ordonnance de nettoyage – 64 rue Châteauguay**

**Considérant que** le conseil municipal a été informé de l'état du terrain sis au 64, rue Châteauguay;

**Considérant qu'**il appert des constatations de l'inspecteur en bâtiment que le propriétaire a contrevenu à l'article 3.3.2 du règlement numéro 513 concernant la construction, en permettant ou tolérant que le terrain ne soit pas entretenu de manière à éviter la pousse et la repousse de mauvaises herbes et broussailles, commettant l'infraction punissable en vertu de l'article 4.1.1 du règlement numéro 515 concernant les permis et certificats.

**Considérant que** la municipalité doit voir à ce que cette situation soit corrigée, de façon permanente;

**Considérant que** la municipalité est d'avis qu'il convient de mandater la procureure de la MRC du Haut-St-Laurent afin que celle-ci s'adresse à la Cour municipale en vue de l'obtention d'une ordonnance de nettoyage du terrain, et ce, aux frais du propriétaire;

**16-11-07-4237**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Rémi St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**Que** la procureure de la MRC du Haut-St-Laurent soit autorisée à entreprendre les procédures nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de nettoyage de façon à ce que la situation soit corrigée de façon permanente.

Adopté

## **50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

### **Nomination de Didier Le Mouellic à titre de pompier volontaire pour le Service de la Sécurité incendie**

**Considérant que** monsieur Didier Le Mouellic a déposé sa candidature à titre de pompier volontaire pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

**Considérant que** monsieur Le Mouellic réside et travail sur le territoire de Huntingdon ;

**16-11-07-4238**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**De nommer** monsieur Didier Le Mouellic à titre de pompier volontaire au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

**Que** la période de probation d'une année, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

### **Nomination de Nancy Laurence-Cloutier à titre de pompier volontaire et premier répondant pour le Service de la Sécurité incendie**

**Considérant que** madame Nancy Laurence-Cloutier a déposé sa candidature à titre de pompier volontaire au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville;

**Considérant que** madame Nancy Laurence-Cloutier a déposé sa candidature à titre de premier répondant au Service de Premiers répondants de la Ville;

**Considérant que** madame Nancy Laurence-Cloutier travaille sur le territoire de Huntingdon et habite sur le chemin New Erin à Godmanchester à une distance de 1.5 km de la caserne de Huntingdon;

**16-11-07-4239**

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**De nommer** madame Nancy Laurence-Cloutier à titre de pompier volontaire au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

**Que** la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

**De nommer** madame Nancy Laurence-Cloutier à titre premier répondant au sein du Service de Premiers répondants de la Ville de Huntingdon.

**Que** madame Nancy Laurence-Cloutier soit inscrite à la formation initiale requise afin d'assumer la fonction de premier répondant.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

## **60. VARIA**

## **70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**M. Denis St-Cyr** : M. Gerhard Schmid a été rencontré concernant les fusions des Offices municipaux d'habitation qui devraient débiter en janvier 2017.

**M. Rémi Robidoux** : L'aréna est toujours en attente d'une réponse du gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière.

**Mme Marielle Duhème** : La première année de l'organisme Les Habitations des Tisserandes est complétée. L'organisme a eu sa première assemblée générale annuelle.

Mme Duhème invite les citoyens à visiter le site Facebook. Des résidents y ont écrit de beaux témoignages.

La Ville de Huntingdon a été remerciée pour l'aide financière apportée à l'organisme.

**M. André Brunette** La Ville a reçu des lettres de remerciements de l'école Arthur-Pigeon et de la SABEC pour le don qu'elle leur a octroyé.

### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**16-11-07-4240**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 53.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière